**Une image contenant texte

Description générée automatiquement**

Catégories de membres

Juin 2022

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Catégories de membres** | **Admissibilité** | **Droits / obligations** |
| **Membres action communautaire autonome (ACA)**  *Minimum de 60% des membres* | * Organismes communautaires qui actualisent les caractéristiques de l’action communautaire autonome, définies comme dans le document de Politique gouvernementale « L’action communautaire, une contribution essentielle à l’exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » p.21 | * Recevoir les avis de convocation aux TDM et AGA (participer à l’entièreté) * Y participer et y prendre la parole * Proposer et de voter * Destituer les administrateurs * Siéger au conseil d’administration * Faire usage des services de la CDC H-Y * Devoir de s’impliquer dans les activités et assister aux AGA et TDM |
| **Membres action communautaire (AC)**  *Maximum de 40% des membres* | * Organismes à caractère communautaire * Coopératives * Entreprises d’économie sociale ayant un fonctionnement démocratique * Adhérer aux objectifs de l’action communautaire, tout en ne correspondant pas à la définition de l’action communautaire autonome |
| **Membres partenaires** | * Regroupements d’organismes locaux et régionaux * Fondations locales * Syndicats locaux * Initiatives citoyennes susceptibles de devenir un organisme communautaire * Organismes n’ayant pas d’adresse sur le territoire mais y offrant des services | * Recevoir les avis de convocation aux TDM et AGA (participer à l’entièreté) * Y prendre la parole, sans droit de vote * Faire usage des services de la CDC H-Y * Ne peuvent pas siéger au conseil d’administration * Participer aux comités de travail * Faire usage des services de la CDC H-Y |
| **Membres sympathisants**  Désirant appuyer la CDCHY  Niveau d’implication réduit | * Institutions publiques * Organisations gouvernementales ou paragouvernementales * Organisations nationales * Entreprises privées * Regroupements nationaux * Groupes de soutien à l’entreprise privée * Organismes n’ayant pas leur adresse sur le territoire et n’y offrant pas de services, des individus. | * Sur invitation, assister à une section ou l’entièreté des TDM AGA * Prendre la parole, sans droit de vote * Participation aux comités de travail sur invitation seulement * Accès aux services de la CDC * Ne peuvent pas siéger au conseil d’administration * Faire usage des services de la CDC H-Y sur invitation seulement * Recevoir l’infolettre |